



# CHARTRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE :

Adoptée par l'Assemblée Générale

CNAJEP - 15 décembre 2005

## **LES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS SIGNATAIRES AFFIRMENT SOLIDAIREMENT QUE**

L'Éducation populaire concourt à la constante transformation de la société en contribuant à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus soient co-auteurs de leur devenir.

Les valeurs fondamentales qu'elle défend et qui fondent son action sont l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice.

Elle travaille, dans une perspective d'expérimentation et de confrontation des points de vue de chaque citoyen, à la modification des rapports sociaux en intervenant sur les représentations, les croyances et les opinions.

Son objectif est de fonder en actes une participation égale de chacun à une démocratie continuée qui soit le produit d'une vie en société riche et diversifiée.

Pour cela elle oeuvre à l'émancipation civique et intellectuelle des individus et des groupes en prenant le risque de développer, pour chaque question posée à la société, l'ensemble des points de vues possibles.

L'éducation populaire n'est pas neutre. Elle est un militantisme qui trouve son énergie dans la confiance en l'intelligence individuelle et collective et leur aptitude à résoudre les conflits inhérents à la vie en société. Elle ne saurait souscrire à une quelconque idéologie acceptant, par fatalisme, l'exploitation et l'exclusion sociale de certains, comme un mal nécessaire.

Les processus qu'elle développe et les méthodes qu'elle utilise sont des compagnonnages actifs qui visent à agir AVEC ceux qu'ils concernent et non à leur place.

Ils se fondent sur une conception de l'éducation comme un échange réciproque entre savoirs et savoirs-faire égaux en dignité.

Elle proclame que seuls le débat et la négociation collectifs entre les savoirs particuliers produisant une connaissance partagée sont aptes à modifier réellement et durablement les rapports sociaux.

Pour cela elle travaille à inventer, partager, perfectionner et mettre en oeuvre des méthodes qui correspondent à ce projet politique.

## **LES ASSOCIATIONS DECLARENT SOUSCRIRE AUX PRINCIPES ENONCES DANS LA PRESENTE CHARTE**

Ce que l'on nomme ici éducation populaire est une vision fondamentalement politique des rapports de savoirs concernant la vie en société.

Elle réfute pour ceux-ci, toute conception hiérarchisée et affirme au contraire, l'égalité de principe entre tous les points de vues possibles à propos du vivre ensemble.

L'action éducative et culturelle que prône l'éducation populaire est le travail de leur mutuelle confrontation de manière à parvenir à la constitution d'une connaissance partagée.

Son éthique réside dans la profonde conviction que tout être humain détient les moyens de se construire une compréhension du monde, à condition qu'il puisse entrer en relation avec ses semblables dans un rapport de coopération, même conflictuel.

Pour ce faire, elle fait de l'existence d'un espace public de confrontation ouverte et respectueuse qui constitue le fondement d'une laïcité active, son principal principe éducatif.

Ceux-ci privilégient l'agir sur la spéculation, la solidarité sur la compétition, le processus sur le résultat, le questionnement sur la solution.

Elle vise à construire un peuple qui comprenne l'ensemble des citoyens sans distinction de condition ou d'origine.

Elle vise à mettre en œuvre des alternatives éducatives, sociales, culturelles et économiques et à produire autrement des actions d'intérêt collectif « ici et maintenant »

Elle travaille donc à la poursuite de la transformation de la société pour que chacun de ses membres, quels que soient son rôle ou sa fonction, puisse participer pleinement et concrètement aux processus de la décision publique et à la construction de l'avenir.

L'éducation populaire doit être ainsi comprise et reconnue comme la condition incontournable pour parvenir à une démocratie qui soit une pratique et un bien véritablement partagés.

## **LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES S'ENGAGENT A**

RÉÉVALUER tous les deux ans les principes, les résolutions et les engagements communs exposés dans la présente Charte, tant au regard de considérations nouvelles sur l'état et la transformation de notre société et des politiques publiques, que des avancées de leurs pratiques concrètes et de leur projet émancipateur.

METTRE EN PLACE un groupe de suivi, d'observation et de réflexion au sein du C.N.A.J.E.P. avec pour missions de :

- ouvrir le chantier d'une analyse collective de l'état de la société Française en ce qui concerne ses enjeux sociétaux, politiques et économiques,
- construire et mutualiser des connaissances et des savoirs pratiques transférables et utilisables par d'autres,
- proposer au C.N.A.J.E.P. des initiatives visant à rassembler les militants, adhérents et professionnels appartenant à ses mouvements pour organiser la diffusion de leurs idées et de leurs valeurs dans la société civile et politique.